

PLU

RÉVISION



P 5 : PLAN DE ZONAGE - EST

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 29/06/2016,
complétée de la délibération du 25/03/2019
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 22/03/2019
Enquête publique du 10/12/2019 au 11/01/2020 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du

Le Maire :



Echelle : 1/5000ème

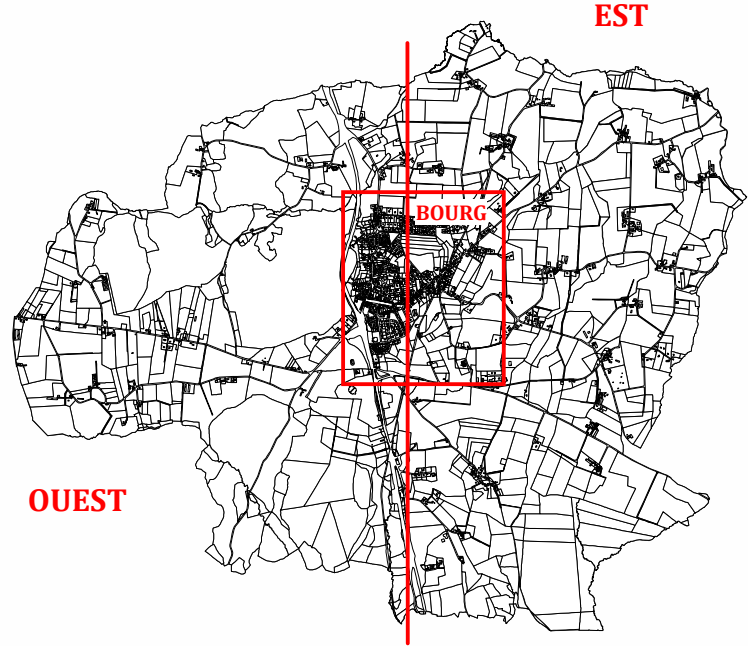
Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocher - 44090 DERVAL
Tel. 02 40 25 46 37 - urbanisme@urbaoouest.fr



Emplacements réservés

Número	Opération	Destinataire	Surfacem2
1	Création d'un équipement épuratoire	Commune	18 500
2	Création d'un parc de stationnements, valorisation des abords de la chapelle, aménagement de l'espace public	Commune	173
3	Création d'un accès	Commune	777
4	Création d'équipements d'intérêt collectif	Commune	1 996
5	Création d'une liaison douce	Commune	1 470
6	Création d'une liaison douce	Commune	7 346
7	Création d'une liaison douce	Commune	1 380
8	Création d'une liaison douce	Commune	290
9	Création d'une liaison douce	Commune	4 197
10	Création d'une liaison douce	Commune	2 210
11	Création d'une liaison douce	Commune	566
12	Création d'un équipement de régulation des eaux pluviales	Commune	1 326

- Limites de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.113.1 du Code de l'Urbanisme (EBC)
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2ème alinéa du Code de l'urbanisme (après avis conforme de la CDPENAF en zone A et de la CDNPS en zone N)
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SMLS)
- Linéaires commerciaux protégés au titre de l'article L.151.16 du Code de l'urbanisme
- Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 767 en application de l'article L.111.6 du Code de l'Urbanisme (75 m), et 35 m pour les autres routes départementales
- Bande affectée par le bruit (de 100 m : D 767)
- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Limite de la zone inondable
- Zone inondable
- Sites référencés pouvant présenter de potentielles pollutions (Basias)



- Limites de zones
- Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération
- Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Bois protégés au titre de l'article L.113.1 du Code de l'Urbanisme (EBC)
- Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2ème alinéa du Code de l'urbanisme (après avis conforme de la CDPENAF en zone A et de la CDNPS en zone N)
- Zones de présomptions archéologiques
- Zones humides (SMLS)
- Linéaires commerciaux protégés au titre de l'article L.151.16 du Code de l'urbanisme

- Recul de l'urbanisation à respecter : pour la D 767 en application de l'article L.111.6 du Code l'Urbanisme (75 m), et 35 m pour les autres routes départementales
- Bande affectée par le bruit (de 100 m : D 767)

- Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- Limite de la zone inondable
- Zone inondable

- Sites référencés pouvant présenter de potentielles pollutions (Basias)

- UA
- UB
- UB1
- UE
- 1AU
- 1AUE
- 1AUI
- 1AUL
- 2AU
- A
- Ab
- AY
- NA
- NF
- NL
- NT
- NY

Emplacements réservés

Numéro	Opération	Destinataire	Surfacem2
1	Création d'un équipement épuratoire	Commune	18 500
2	Création d'un parc de stationnements, valorisation des abords de la chapelle, aménagement de l'espace public	Commune	173
3	Création d'un accès	Commune	777
4	Création d'équipements d'intérêt collectif	Commune	1 996
5	Création d'une liaison douce	Commune	1 470
6	Création d'une liaison douce	Commune	7 346
7	Création d'une liaison douce	Commune	1 380
8	Création d'une liaison douce	Commune	290
9	Création d'une liaison douce	Commune	4 197
10	Création d'une liaison douce	Commune	2 210
11	Création d'une liaison douce	Commune	566
12	Création d'un équipement de régulation des eaux pluviales	Commune	1 326

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibération du Conseil Municipal le 29/06/2016,
complétée de la délibération du 25/01/2019,
Arrêtée par délibération du Conseil Municipal le 21/03/2019
Enquête publique du 10/12/2019 au 13/01/2020 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Municipal le

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du

Le Maire :

Echelle : 1/2000ème

Plan d'activités des élus, 1 allée du Roc'h-Nez - 44500 DERNAL
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr

